

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU****MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023**

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

EXCUSES : Mme BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), M. WILS (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DOMBLIES (pouvoir à M. MELIANDE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CARRERE

23 – 14 - DÉNOMINATION DES VOIES - ZONE DE LA PASSERELLE

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, maire-adjoint :

Trois voies situées dans la zone d'activité intercommunale dit de la Passerelle (ancien site de la Papeterie des Gaves) n'ont pas de dénominations. Le projet d'aménagement du site consiste d'une part à la création d'une zone d'activité tertiaire et de services et d'autre part, un plan de renaturation pour les secteurs inconstructibles.

Il s'agit de la voie qui part de l'Avenue du Pesqué, qui traverse la zone de renaturation et qui rejoint la rue du Souvenir Français ; la voie en forme de L qui dessert la voie précédente en deux points et la dernière voie qui part de la première voie et se termine en desservant les lots 1 et 2 (plan annexé).

Après accord de la Communauté de Communes Lacq-Orthez, propriétaire des voies, représentée par son Président, Monsieur Patrice LAURENT, il est proposé de dénommer les voies de la façon suivante :

- Rue de la Biodiversité : la voie partant de l'Avenue du Pesqué, traversant la zone de renaturation et rejoignant la rue du Souvenir Français, et de constituer le panneau de rue de la façon suivante « Rue de la Biodiversité ».
- Rue de la Passerelle : la voie interne en forme de « L » et de constituer le panneau de rue de la façon suivante : « Rue de la Passerelle ».
- Chemin de la Papèterie : la voie desservant les lots un et deux, et de constituer le panneau de rue de la façon suivante : « Chemin de la Papèterie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide:

- de dénommer ces voies « Rue de la Biodiversité », « Rue de la Passerelle » et « Chemin de la Papèterie »,
- de constituer les panneaux des rues tels que définis ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 28 février 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

